

Qu'est-ce qu'un consentement libre et éclairé?

Un consentement est libre lorsqu'il est donné de plein gré, sans crainte ou menaces.



Un consentement est éclairé lorsque l'utilisateur connaît toute l'information pertinente concernant la mesure de contrôle (ex : la raison justifiant la mesure, le type de mesure qui sera utilisé, la durée de la mesure).

Si l'utilisateur est jugé inapte à comprendre cette information, le consentement devra être donné par un représentant légal tel qu'un mandataire, un tuteur ou un conjoint.

Que sont les mesures de remplacement?

Les mesures de remplacement sont des stratégies d'intervention qui permettent d'éviter d'avoir recours aux mesures de contrôle. Ces stratégies mettent à profit la créativité des usagers, de leurs proches et des intervenants puisque, pour être efficaces, elles doivent répondre aux besoins de l'utilisateur.

Exemples de mesures de remplacement :

La présence de la famille au chevet, l'aménagement de la chambre, la participation aux activités offertes, la création d'un parcours de marche, l'utilisation de système de détection de mouvement (TABS), etc.

Merci de nous aider à réduire l'utilisation des mesures de contrôle

L'implication de l'utilisateur et de ses proches est essentielle pour nous aider à :

- comprendre les causes et les facteurs qui contribuent aux comportements dangereux;
- trouver les meilleures solutions pour éviter l'apparition de ces comportements.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à en discuter avec notre personnel.

 **DIGNE DE CONFIANCE,**
à chaque instant

UTILISATION EXCEPTIONNELLE DES MESURES DE CONTRÔLE

Contention et isolement

Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval

DSMPP06102020

Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval

Québec 

Québec 

Ce dépliant vous offre de l'information sur :

- ce qu'est une mesure de contrôle;
- les risques de son utilisation;
- les façons dont cette pratique est encadrée afin qu'elle soit sécuritaire.

Qu'est-ce qu'une mesure de contrôle?

Une mesure de contrôle consiste à empêcher ou à limiter la liberté de mouvement d'une personne en :

- utilisant la force humaine;
- employant un moyen mécanique;
- la privant d'un moyen qu'elle utilise pour pallier un handicap (MSSS, 2002).

Types de mesure de contrôle

Le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Laval a adopté une politique et des protocoles qui visent à réduire au maximum l'utilisation des mesures de contrôle.

Dans l'éventualité où une mesure de contrôle doit être utilisée, celle-ci se fera de l'une des façons suivantes :

- contention mécanique;
- maintien physique;
- contention chimique;
- isolement.

Questions les plus fréquentes en lien avec l'usage des mesures de contrôle

Y a-t-il une réglementation sur l'utilisation des mesures de contrôle?

Au Québec, depuis 1998, l'article 118.1 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux exige une utilisation minimale et exceptionnelle des mesures de contrôle.

Selon cette réglementation, seule une situation où le comportement de l'utilisateur représente un danger grave et imminent pour lui-même ou pour autrui peut justifier l'utilisation d'une mesure de contrôle. Les mesures de contrôle doivent être utilisées en dernier recours, lorsque les mesures de remplacement ont été essayées sans succès.

Quand utiliser des mesures de contrôle

Les mesures de contrôle peuvent être utilisées pour une situation d'urgence dans **un contexte dit « non planifié »**, lorsque l'utilisateur représente un **risque imminent de danger** pour lui-même ou pour autrui **de façon subite** et qui n'était **pas préalablement prévisible**. Dans ce contexte, il est possible d'utiliser ces mesures sans le consentement de l'utilisateur, bien que sa collaboration soit recherchée en tout temps.

Dès qu'une situation (le comportement) est **prévisible**, les mesures de contrôle sont utilisées dans **un contexte planifié**. Un consentement libre et éclairé de l'utilisateur ou de son représentant est requis.

Pourquoi utiliser des mesures de contrôle?

Voici quelques exemples de situations qui pourraient nécessiter l'utilisation d'une mesure de contrôle :

- risque élevé de chute avec conséquence grave;
- automutilation;
- agression envers lui-même ou autrui;
- etc.

Y a-t-il des risques associés à l'utilisation des mesures de contrôle?

Même si les mesures de contrôle visent en premier lieu la protection et la sécurité des usagers, elles ne sont pas sans risques.

La liste ci-dessous présente quelques-uns des risques et effets néfastes possibles associés à l'utilisation de ces mesures.

Risques physiques

Perte d'autonomie, diminution de la force musculaire, atteinte à l'intégrité de la peau, strangulations, décès, etc.

Risques cognitifs

Désorientation, exacerbation de la confusion, délirium, etc.

Risques psychologiques

Peur, agressivité, colère, anxiété, agitation, frustration, découragement, sentiment d'être puni, etc.

Le CISSS de Laval met en place des mécanismes de contrôle pour éviter ces risques. Une surveillance est effectuée et une réévaluation régulière du besoin de maintenir la mesure de contrôle sont réalisées en tenant compte des motifs qui ont entraîné l'application de la mesure.

